Charte des usages de l'intelligence artificielle – INSP

Version applicable à compter du 1er septembre 2025

L'intelligence artificielle transforme en profondeur nos manières d'apprendre, de produire et de collaborer. L'INSP promeut un usage responsable, éthique et éclairé de ces technologies.

Cette charte pose un cadre commun, partagé par l'ensemble des publics de l'Institut, pour encourager une utilisation raisonnée de l'IA, tout en prévenant les dérives possibles.

Elle s'inscrit dans une dynamique de sensibilisation, de responsabilisation et de soutien à l'évolution de nos pratiques. Cette charte est évolutive et fera l'objet d'un réexamen annuel.

Objectifs

- **Fournir un cadre clair et lisible** pour accompagner les usages d'outils d'IA dans les activités de formation, d'évaluation, de recherche, de gestion et de production.
- **Encourager des usages responsables et transparents**, en veillant au respect des données, à la qualité des productions et à la compréhension des apports réels de l'IA.
- **Prévenir les risques liés à la confidentialité, aux biais,** aux erreurs de contenu ou aux usages non maîtrisés dans un contexte académique ou professionnel.
- **Favoriser une culture commune de l'IA au sein de l'Institut,** en soutenant la montée en compétence progressive des agents, élèves, intervenants et jurys.
- **Garantir l'équité et la déontologie** dans les processus d'analyse, d'évaluation, d'apprentissage et de prise de décision, dans un cadre démocratique, notamment face aux inégalités d'accès aux outils.

Recommandations générales

L'usage de l'IA à l'INSP s'inscrit dans un cadre de déontologie du service public, fondé sur les principes de neutralité, d'égalité de traitement, de probité et d'exemplarité. Chaque agent, intervenant et élève incarne ces valeurs dans ses usages numériques.

Cette charte s'articule avec le règlement intérieur de l'Institut et à la charte informatique de l'INSP auxquels il convient de se référer.

Les 5 piliers communs à tous les usagers

1. Responsabilité

Chaque usager est pleinement responsable des contenus qu'il produit, même lorsqu'ils sont assistés par une IA. L'outil ne dispense ni de vérifier l'exactitude des propos, ni d'assumer la portée de ce qui est diffusé.

2. Données et sécurité

Les outils d'IA en accès libre ne doivent pas être utilisés pour traiter ou transmettre des données sensibles, personnelles ou confidentielles. La vigilance s'impose sur la nature des informations saisies, ainsi que sur les plateformes utilisées.

3. Esprit critique

L'IA doit renforcer les capacités de réflexion et d'analyse, non les remplacer. Elle est un levier d'apprentissage si elle est utilisée avec discernement, recul et dans une logique de curiosité et de progression.

4. Transparence

L'usage de l'IA dans une production (livrables, travaux académiques, notes, documents administratifs, etc) doit être systématiquement mentionné. Cette transparence permet de préserver l'équité, la confiance et l'intégrité des travaux réalisés.

5. Ethique et sobriété

L'INSP promeut un usage raisonné, éthique et mesuré des outils d'IA, en cohérence avec les valeurs du service public. Cela suppose de questionner la finalité, la pertinence et l'impact écologique de chaque usage.

RGPD

L'usage d'une IA ne dispense pas du respect du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

En conséquence, il est **interdit d'introduire dans un outil d'IA des données personnelles ou identifiantes**. Les contenus doivent être anonymisés ou rendus non sensibles avant tout traitement.

Le RGPD interdit le traitement de données personnelles sans base légale. Par conséquent, dans vos interactions avec un outil d'IA (prompt, document à analyser, etc.), il est strictement interdit d'insérer :

Données identifiantes

→ Nom complet, date et lieu de naissance

→ Adresse postale, adresse e-mail (pro/perso), numéro de téléphone

→ Identifiants professionnels (n° RH, matricule...)

Données personnelles sensibles

→ État de santé

→ Données génétiques ou biométriques

→ Origine raciale ou ethnique

→ Opinions politiques

→ Convictions religieuses ou philosophiques

→ Appartenance syndicale

→ Orientation sexuelle ou données liées à la vie sexuelle

À savoir

Même un prénom accompagné d'un contexte spécifique (ex. : « Julie, responsable des admissions ») peut suffire à identifier indirectement une personne.

Par précaution, tout prompt ou contenu doit être anonymisé ou rédigé en termes génériques : utiliser « Madame X », « un agent administratif », etc.

Environnement

Un usage sobre et raisonné des outils d'IA participe à une démarche éthique et responsable. Utiliser l'IA uniquement lorsque c'est pertinent, c'est aussi limiter notre empreinte numérique.

Le recours à l'intelligence artificielle a un coût écologique souvent méconnu (entrainement du modèle, requêtes...).

Une seule requête dans un modèle de grande taille (type ChatGPT-4) **consomme 4 à 5 fois plus d'énergie qu'une recherche Google.**

x 4,5

Si l'impact d'une requête seule reste minime, c'est leur nombre colossal qui compte : **ChatGPT traite environ 2,5 milliards de requêtes par jour.**

À cette échelle, un coût énergétique infime par interaction devient rapidement un enjeu environnemental majeur.

Type d'usage	Consommation	Équivalent
1 requête courte (GPT-4o)	~ 0.32 ml d'eau	Une ampoule LED allumée ~3 minutes
2.5 milliards de requêtes (1 journée de requêtes sur chat GPT)	~ 2,9 GWh/jour ~ 4 millions L d'eau/jour	Consommation quotidienne de : ~260 foyers en électricité ~13 000 foyers en eau
Empreinte annuelle GPT-4o	~1,6 milliard L d'eau (refroidissement et infrastructure)	Besoins annuels en eau potable de ~1,2 million de personnes

Sources : Jegham et al. (2025, How Hungry is AI?) et Morrison et al. (2025, Holistically Evaluating the Environmental Impact)

Intervenants et jurys

En tant qu'intervenant, formateur ou membre de jury, vous contribuez à la formation des élèves et à l'évaluation de leurs compétences. Cette charte vous propose un cadre clair pour utiliser l'IA à bon escient, dans le respect des principes académiques et déontologiques de l'Institut.

Exemples d'usages

- Structurer un plan de séquence ou enrichir un support pédagogique avec des exemples ou des analogies
- Utiliser un outil d'IA pour explorer de nouveaux angles pédagogiques, reformuler un item de quiz ou clarifier une consigne
- S'appuyer sur l'IA pour vérifier la cohérence d'un jeu de correction, synthétiser des retours d'évaluation ou préparer une grille de jury
- S'inspirer d'une IA générative pour simuler des cas pratiques, sans vous en remettre à elle seule pour le contenu

À éviter

- Ne transmettez pas de données personnelles, notamment sur les élèves, d'informations confidentielles (copies, appréciations, identités), ni de documents internes à l'INSP (notes de cadrage…)
- Ne déléguez pas à l'IA une évaluation, une correction ou une appréciation
- Ne réutilisez jamais un contenu généré par IA sans l'avoir préalablement relu, vérifié et ajusté en fonction des objectifs pédagogiques et scientifiques

Bons réflexes

- Soyez transparent avec les apprenants sur l'usage de l'IA dans vos supports ou activités, en précisant ce qui a été généré, modifié ou validé par vos soins.
- Si vous utilisez une IA pour enrichir vos contenus, indiquez-le clairement en ajoutant par exemple « rédigé à l'aide de ChatGPT (version GPT-4, utilisé le 12 avril 2024) pour la production du quiz final »
- Privilégiez les outils sécurisés, hébergés ou paramétrés pour limiter les fuites de données (ex : moteur interne, instance Mistral, outils intégrés)
- Adoptez un usage sobre et avisé de l'IA, compatible avec les valeurs du service public et la pluralité des élèves accueillis : diversité des parcours, des niveaux de maitrise numérique ou des besoins pédagogiques

Je m'engage à :

- Ne jamais confier à une IA la tâche de corriger ou commenter directement une copie, un oral, un livrable, un mémoire ou une thèse de doctorat
- Garantir la confidentialité des données des élèves et des agents, y compris dans mes usages personnels d'outils numériques
- Être attentif à l'intégrité académique des productions que je soutiens ou évalue (mémoires, articles…)
- Utiliser l'IA comme un outil d'appui, et non comme un substitut à l'expertise pédagogique ou disciplinaire

En pratique

Créer un support pédagogique avec l'IA	✓	→ Contenu relu, vérifié et adapté aux objectifs pédagogiques
Simuler un cas pratique	✓	→ L'IA est une aide ; l'expertise humaine reste centrale
Corriger ou évaluer un devoir avec l'IA	✗	→ Évaluation = acte pédagogique non délégable
Vérifier la cohérence d'une grille de correction	✓	→ Possible en appui, pas en substitution
Partager des copies ou appréciations d'élèves dans une IA pour reformulation	✗	→ Violation de la confidentialité pédagogique et des données personnelles